

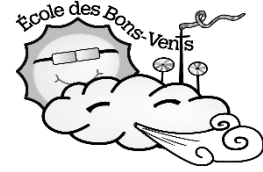
École les Bons-Vents

11, rue Batiscan

Mercier, Qc.

J6R 2P2

(514) 380-8899 #4571



PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale des parents de
l'école des Bons-Vents tenue
le 8 septembre 2022 à 18h30, à la salle polyvalente

1. Ouverture de la séance et mot du vice-président

Le vice-président du CÉ ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux parents présents.

2. Mot de la direction

Mme Gill souhaite la bienvenue à l'assemblée.

3. Désignation d'une présidence d'assemblée

Il est proposé par M. Steve Francoeur que Mme Ariane Gill assume la tâche de présidente d'assemblée.

Mme Gill accepte.

4. Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée

Il est proposé par M. Steve Francoeur que Mme Carole St-Arnaud assume la tâche de secrétaire d'assemblée.

Mme St-Arnaud accepte.

5. Adoption de l'ordre du jour

Mme Évelyne Labrie propose l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, appuyé par Mme Karine Raymond.

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 9 septembre 2021

Mme Catherine Parent propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 septembre 2021 tel que déposé, appuyé par Mme Anne-Marie Tétrault.

7. Explication sur la composition et les fonctions du CÉ, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents.

Mme Gill explique la composition, le fonctionnement et le rôle du conseil d'établissement comme le prescrit la Loi sur l'instruction publique.

C'est l'organe légal de l'école. Les listes d'effets scolaires, les sorties éducatives, tout ce qui touche les aspects financiers sont objets de consultation du CÉ. Également, tout ce qui régit la vie de l'école. Trois postes sont présentement vacants pour des membres parents. Il y a 6 à 8 séances ordinaires durant l'année. Le mandat est de deux ans. De façon exceptionnelle, il peut y avoir des séances extraordinaires sur des sujets précis. Les séances auront lieu les jeudis soirs dans la dernière semaine du mois.

Mme Gill explique le rôle du comité de parents : c'est une occasion de partager les idées entre parents des différentes écoles et en connaître davantage sur les actions du Centre des services scolaire. Parmi les membres du conseil de parents, certains membres font partie du conseil d'administration du Centre des services scolaire, soit un membre par district pour représentant l'ensemble des parents.

Mme Gill explique que l'on doit décider de la formation ou non d'un organisme de participation des parents et explique les rôles et fonctions de l'OPP. Elle donne des exemples d'activités où l'OPP peut être appelé à aider les membres de l'équipe-école (décoration de Noël, aide à la bibliothèque, organisation de campagnes de financement, etc.). Il est expliqué aux parents que plus il y a de membres, plus il est facile de partager les tâches. Il est possible d'être membres de l'OPP sans être un membre du conseil d'établissement.

8. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents

a. Nomination d'une présidence d'élection

Il est proposé par M. Steve Francoeur que Mme Ariane Gill assume la tâche de présidente d'élection.

Mme Gill accepte.

b. Nomination d'un secrétaire d'élection

Il est proposé par M. Steve Francoeur que Mme Carole St-Arnaud assume la tâche de secrétaire d'élection.

Mme St-Arnaud accepte.

c. Critères à privilégier pour élire les membres parents du CÉ et procédures d'élection

Mme Gill nomme les critères à considérer pour élire les parents au CÉ :

- Être parent d'un élève de l'école.
- Représenter l'ensemble des élèves de l'école.
- Être disponible.
- Ne pas être salarié/employé de l'école.
- Avoir le goût de s'impliquer pour l'ensemble des élèves de l'école.

Mme Gill présente les procédures d'élection :

- Il doit y avoir une proposition d'un membre de l'assemblée.
- Une personne peut également se proposer elle-même.
- À la suite des propositions, les gens devront dire s'ils acceptent ou refusent la mise en nomination, et ce, en commençant par la dernière candidature.

- Trois postes de deux ans sont disponibles. Si plus de trois personnes acceptent les mises en nomination, l'assemblée devra passer au vote.

Il est proposé par Mme Catherine Parent d'adopter la procédure d'élection telle que mentionnée.

Appuyé par Mme Karine Gadoua

d. Élection des parents au CÉ

1. Trois postes en élection (2 ans)

Mme Karine Gadoua se propose elle-même.

M. Steve Francoeur se propose lui-même.

Mme Karine Raymond se propose elle-même.

M. Vincent Therrien se propose lui-même.

Avant de procéder au vote, Mme Gill demande aux candidats de se présenter.

Chaque personne devra voter pour trois candidats.

Mme Gadoua, Mme Raymond et M. Francoeur sont élus comme membre du conseil d'établissement pour des mandats de deux ans.

2. Deux postes de substitut (1 an)

M. Therrien accepte d'être substitut pour les membres du conseil d'établissement.

Mme Christine Barbeau se propose elle-même.

e. Élection du représentant et son substitut au comité de parents

Remis au premier CÉ du 29 septembre 2022.

9. Décision quant à la mise en place d'un organisme de participation des parents

Il est proposé par Mme Christine Barbeau de mettre en place un organisme de participation des parents pour 2022-2023. Elle se propose pour être la responsable de l'OPP (lien avec la direction de l'école).

Appuyé par Mme Carmen Ngouanfouo.

Les membres de l'OPP sont : Mme Christine Barbeau, Mme Carmen Ngouanfouo, Mme Maryse Rauzon, Mme Évelyne Labrie, Mme Karine Raymond, Mme Dallal Fritah, M. Landry Kaze, Mme Karine Gadoua, M. Jean-Paul Mugisha, M. Steve Francoeur et Mme Fatemeh Dehdar.

10. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Steve Francoeur de lever l'assemblée à 19h18.

Appuyé par Mme Anne-Marie Tétreault.